



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-cinquième session

Genève, 9-11 avril 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-cinquième session¹

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le mardi 9 avril 2013,
à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.

A. Débat de haut niveau «permettre le passage à un avenir durable»

2. Suivi de la Conférence Rio+20 et programme de développement pour l'après-2015:
 - a) L'avenir du développement durable: de la transition à la transformation;
 - b) Gouvernance du développement durable: incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio+20.
3. Évolution de la situation économique et problèmes économiques dans la région de la CEE: le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive.

¹ Tous les membres des délégations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la CEE (http://www.unece.org/commission/2013/65th_index.html), et de le renvoyer, deux semaines au moins avant la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (info.ece@unece.org) soit par télécopie (+41 (0)22 917 0566). Sur place, avant la session, les membres de la délégation sont priés (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève) de se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé au portail de Pregny, avenue de la Paix, afin d'obtenir une carte d'identité (un plan et d'autres informations pratiques sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.html>). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat de la CEE par téléphone au +41 (0)22 917 1316.

B. Débat général

4. Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE.
5. Autres questions appelant une décision de la Commission.
6. Rapport sur les activités du Comité exécutif.
7. Élection du bureau.
8. Questions diverses.
9. Adoption des principales conclusions et décisions.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Documentation: E/ECE/1463.

La Commission adoptera son ordre du jour.

A. Débat de haut niveau

2. Suivi de la Conférence Rio+20 et programme de développement pour l'après-2015

Documentation: E/ECE/1465, E/ECE/1466.

a) L'avenir du développement durable: de la transition à la transformation

Le document adopté à l'issue de la Conférence Rio+20, intitulé «L'avenir que nous voulons», met très fortement l'accent sur l'importance des mesures régionales pour le développement durable. En particulier, il est demandé aux commissions régionales d'intensifier leurs travaux dans un certain nombre de domaines transversaux tels que le renforcement des capacités, l'élaboration et l'application d'accords régionaux et l'appui à l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés en matière de développement durable. Lors de la Conférence, les gouvernements ont également adopté un certain nombre de nouvelles politiques et mesures dans divers secteurs essentiels pour permettre une transition vers un développement plus global et durable.

Dans son programme d'action quinquennal, le Secrétaire général place le développement durable au premier rang des priorités, l'énergie, la nourriture et l'alimentation, l'eau et les transports constituant des éléments essentiels du cadre de développement durable après 2015. L'accès universel à des services modernes dans le domaine de l'énergie ainsi que le doublement du rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie d'ici à 2030 figurent parmi les buts ambitieux de son initiative en faveur de l'énergie durable pour tous.

Dans ce contexte, la Commission souhaitera peut-être examiner de quelle façon et dans quel domaine elle peut contribuer le mieux au suivi de la Conférence Rio+20 et à la mise en œuvre du programme d'action quinquennal du Secrétaire général, y compris en développant son action dans divers sous-programmes.

b) Gouvernance du développement durable: incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio+20

S'agissant du «cadre institutionnel du développement durable» les décisions adoptées à la Conférence Rio+20 prévoient notamment la création d'une instance politique intergouvernementale universelle et de haut niveau destinée à remplacer la Commission du développement durable, en s'appuyant sur les points forts, l'expérience, les ressources et les modalités de participation de cette dernière. Cette nouvelle instance politique suivra la mise en œuvre des activités dans le domaine du développement durable et permettra d'éviter, d'une façon efficace par rapport à son coût, les chevauchements d'activités entre structures, organes et entités existantes (A/RES/66/288, annexe, par. 84 à 86).

À cet égard, il a été décidé de lancer un processus de négociation intergouvernemental ouvert, transparent et ouvert à tous dans le cadre de l'Assemblée générale afin de définir la structure et les aspects organisationnels de cette instance dans le but d'en convoquer la première session au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée, en 2013. La Commission pourrait examiner les conséquences, au niveau de la région, de la création de cette instance politique en vue de contribuer aux débats à l'échelon mondial et au processus de négociation engagé dans le cadre de l'Assemblée générale. En particulier, elle pourrait étudier comment continuer efficacement à évaluer les progrès réalisés en matière de développement durable au niveau régional et apporter la perspective de la région à l'instance politique de haut niveau.

Dans ce contexte, les États doivent être en mesure d'évaluer l'efficacité de leurs politiques et d'en suivre l'application. La CEE, en partenariat avec Eurostat et l'OCDE, a élaboré un cadre comportant un ensemble d'indicateurs destinés à mesurer le développement durable. Ce cadre devrait être approuvé par la Conférence des statisticiens européens en juin 2013. Il pourrait constituer une proposition de la région pour l'examen des progrès réalisés dans l'application des résultats de Rio+20.

3. Évolution de la situation économique et problèmes économiques dans la région de la CEE: le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive

Documentation: E/ECE/1467.

L'innovation a un rôle important à jouer, dans les pays avancés comme dans les pays en transition, dans la création d'emplois et la croissance de la productivité. Elle est particulièrement importante s'agissant de relancer les économies au vu de la crise financière et économique actuelle.

L'innovation sera également essentielle pour améliorer les conditions de vie au cours des prochaines décennies, permettre de fournir des emplois décents et bien rémunérés et créer le plein emploi, répondre aux problèmes budgétaires créés par une population vieillissante et améliorer la qualité de la vie grâce à des progrès en matière de santé. Dans la région paneuropéenne, elle constitue déjà un élément clef de l'accroissement de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie, du carbone, de l'eau et des matières premières, ainsi que de la qualité des biens et des services. Elle permet à la région d'aborder toute une série de problèmes posés par la transition vers une économie verte et plus inclusive et par le développement durable. Elle trouvera dans une large mesure son origine dans le secteur privé, mais les politiques publiques doivent en établir le cadre institutionnel et réglementaire et financer une grande partie des infrastructures et des systèmes éducatifs qui y contribueront.

De plus, la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information modifiera fondamentalement la façon dont nous vivons et dont les pouvoirs publics agissent. Concrètement, elle se traduira par une transformation de nos sociétés. De nouvelles opportunités apparaîtront aussi bien pour ce qui est de la gestion sectorielle que des réponses apportées aux besoins des populations. Dans le secteur des systèmes de transport intelligents, par exemple, une nouvelle culture d'entreprise apparaît déjà. Dans quelle mesure connaissons-nous et comprenons-nous ces tendances? Dans quelle mesure les pays de la CEE en subissent-ils les conséquences, ou en sont-ils à l'origine? Quel rôle la CEE pourrait-elle jouer dans ces mécanismes? Voilà quelques-unes des questions que le groupe examinera.

Les programmes sectoriels de la CEE ont pris conscience depuis déjà un certain temps que l'innovation était indispensable pour leur permettre de s'acquitter d'un grand nombre de mandats qui leur ont été confiés et lui ont donc fait une place de plus en plus importante. En 2013, l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social aura pour thème «Science, technologie et innovation, et le potentiel de la culture pour la promotion du développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement». Les commissions régionales ont été priées d'y contribuer en s'attachant à leurs priorités en rapport avec ce thème.

La Commission souhaitera peut-être par conséquent examiner comment promouvoir davantage au niveau de la région l'innovation en tant que facteur d'une économie plus verte et compétitive et comment les diverses activités de programme peuvent y contribuer. Elle souhaitera peut-être également examiner les possibilités de transfert de connaissances à d'autres régions. Les résultats de cet examen constitueront la contribution de la région à l'Examen ministériel annuel de 2013.

B. Débat général

4. Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE

Documentation: E/ECE/1468.

À sa soixante-quatrième session, en 2011, la Commission a chargé le Comité exécutif de procéder à un examen de la réforme de 2005 de la CEE. Le Comité exécutif a réalisé cet examen de juillet 2011 jusqu'au début 2013. Ses résultats sont publiés dans le document E/ECE/1468, soumis à la Commission pour approbation.

5. Autres questions appelant une décision de la Commission

Documentation: E/ECE/1469.

La Commission sera chargée d'approuver le changement de nom du Comité du bois qui deviendra le «Comité des forêts et de l'industrie forestière», comme recommandé par le Comité du bois et approuvé par le Comité exécutif.

6. Rapport sur les activités du Comité exécutif

Documentation: E/ECE/1470.

Suite à la réforme de la CEE, le Comité exécutif a été créé en 2006 pour faire fonction d'organe directeur entre les sessions de la Commission. Un rapport sur les activités du Comité depuis la soixante-quatrième session de la Commission sera communiqué aux

États membres, qui seront invités à faire connaître leurs vues et leurs observations sur son fonctionnement et sur tout aménagement éventuel à l'avenir.

7. Élection du bureau

L'article 12 du Règlement intérieur de la Commission dispose que: «À chacune de ses sessions biennales, la Commission élit, parmi ses États membres, un pays qui assume la présidence pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) président(e) est le (la) représentant(e) du pays élu. À la même séance, la Commission élit deux pays dont les représentants deviennent vice-présidents pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) président(e) et les vice-présidents de la Commission assument également la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif pour la durée de l'exercice biennal». Les élections se tiendront donc au titre de ce point afin de pourvoir les postes de président et de vice-présidents pour une durée de deux ans.

8. Questions diverses

9. Adoption des principales conclusions et décisions

III. Calendrier provisoire

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 9 avril 2013	
10 h 00-10 h 30	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Déclaration liminaire du Président Déclaration liminaire du Secrétaire exécutif, Sven Alkalaj
	Débat de haut niveau
10 h 30-13 h 00	Point 2: Suivi de la Conférence Rio+20 et programme de développement pour l'après-2015
13 h 00-15 h 00	Déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 2 (<i>suite</i>)
18 h 15	Réception
Mercredi 10 avril 2013	
	Débat de haut niveau (<i>suite</i>)
10 h 00-13 h 00	Point 3: Évolution de la situation économique et problèmes économiques dans la région de la CEE: le rôle de l'innovation pour la création d'une économie dynamique et compétitive
13 h 00-15 h 00	Déjeuner
	Débat général
15 h 00-17 h 00	Point 4: Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
17 h 00-17 h 30	Point 5: Autres questions appelant une décision de la Commission
17 h 30-18 h 00	Point 6: Rapport sur les activités du Comité exécutif
Jeudi 11 avril 2013	
10 h 00-10 h 30	Point 7: Élection du bureau Point 8: Questions diverses Suspension de séance pour achever la mise en forme finale des conclusions et décisions
12 h 30-13 h 00	Point 9: Adoption des principales conclusions et décisions
